

Pourquoi le marquage ?

Pour que votre vélo puisse vous être restitué en cas de vol !

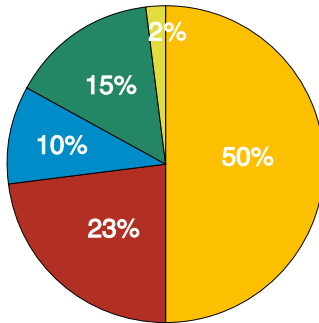
En France :

Plus de 400 000 vols de vélos par an !

Chaque année, environ 150 000 vélos retrouvés abandonnés ne peuvent être restitués, faute d'identification...

Après un vol :

- ✓ seuls 2 % récupèrent leur vélo si celui-ci n'est pas marqué
- ✓ 50 % ne rachètent qu'un vélo d'occasion
- ✓ 23 % renoncent à acheter un vélo
- ✓ 10 % rachètent un vélo neuf de moins de 250 €
- ✓ 15 % rachètent un vélo neuf de plus de 250 €



En Europe :

Le marquage a fait ses preuves

Au Danemark et dans plusieurs régions allemandes, où le marquage est bien implanté, les chances de récupérer son vélo après un vol atteignent 40 % !



Toutes les informations sur le marquage BICYCODE® : www.bicycode.org

Le BICYCODE®, un service de la FUB



La Fédération française des Usagers de la Bicyclette, avec plus de 25 000 membres à travers son réseau de plus de 230 associations locales réparties sur tout le territoire, agit pour apporter des réponses concrètes aux préoccupations des cyclistes et promouvoir l'usage du vélo comme mode de déplacement quotidien.

La FUB et le Ministère de l'Intérieur ont signé en juin 2015 une convention de partenariat visant à généraliser l'accès de la Police et de la Gendarmerie au fichier des vélos marqués BICYCODE® en cas de vol.

Avec le soutien de :



Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB)
12 rue des Bouchers • 67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 75 71 90 • Fax : 03 88 36 84 65
contact@fub.fr
www.fub.fr



Scannez le code avec votre téléphone pour accéder au site www.bicycode.org

Contre le vol des vélos : le marquage BICYCODE®



Donnez-lui une chance de vous retrouver : faites marquer votre vélo !

Opérateur BICYCODE® :



Le marquage BICYCODE® : comment ça marche ?

3 règles pour réduire le risque de vol

Qu'est-ce que le marquage ?

Le marquage c'est un numéro unique gravé sur le cadre du vélo : le BICYCODE®.

- Ce numéro est enregistré sur une base de données nationale : www.bicycode.org
- Un mot de passe vous est délivré pour accéder à votre espace personnel sur www.bicycode.org

Comment faire marquer votre vélo ?

- Rendez-vous chez l'opérateur le plus proche, retrouvez les coordonnées sur www.bicycode.org
- Présentez-vous avec votre vélo et un titre de propriété (facture d'achat).



A défaut l'opérateur demandera la présentation d'une pièce d'identité et notera vos coordonnées dans un registre qui peut être consulté sur demande par les forces de l'ordre.

Une fois votre vélo marqué...

Activez ce service de restitution en **enregistrant votre vélo et vos coordonnées** (au minimum votre e-mail) sur www.bicycode.org

Conservez soigneusement votre **Passeport vélo**, c'est la **carte grise de votre vélo !**

Il contient votre **numéro BICYCODE®** et votre **mot de passe**.

Ces informations sont indispensables pour :

- déclarer le **vol** de votre vélo,
- déclarer la **restitution** de votre vélo,
- signaler tout **changement de coordonnées**.

En cas de vente ou de don, transmettez le **Passeport vélo** avec votre vélo pour que le nouveau propriétaire puisse à son tour bénéficier du service.



Votre vélo est volé :

Déposez **plainte** à la police ou la gendarmerie en indiquant votre numéro BICYCODE®.

Déclarez votre **vélo volé** sur le site www.bicycode.org



Le numéro gravé et les informations enregistrées dans la plainte et sur notre serveur permettront de vous restituer le vélo s'il est retrouvé.

Votre vélo est retrouvé :

Important : une fois votre vélo restitué, déclarez-le retrouvé sur www.bicycode.org

Dans le cas contraire, il reste enregistré comme volé et vous pourriez être soupçonné de recel.

Vous trouvez un vélo :

Repérez le numéro BICYCODE® puis consultez la base de données sur www.bicycode.org

Si ce vélo est déclaré volé, nous vous invitons à en **avertir** les forces de l'ordre. Vous aidez ainsi les cyclistes à retrouver leur vélo et vous luttez contre le recel.



1 Optez pour un antivol solide !

Évitez les câbles fins. Les U sont les plus solides. Ils peuvent être complétés par un antivol fixe pour les arrêts de courte durée.

Pour plus de renseignements pratiques, consultez [notre espace interactif consacré aux tests antivols](#) de la FUB sur www.bicycode.org

Un bon antivol dissuade aussi les voleurs.



2 Cadenassez toujours votre vélo !

Certains voleurs sont à l'affût près des commerces où vous vous arrêtez « juste pour 2 minutes » et près de la moitié des vols ont lieu dans des immeubles...

Alors, **cadenassez toujours votre vélo**, même pour une courte durée ou dans votre local vélo !



3 Attachez le cadre à un point fixe !



Si possible, attachez le cadre du vélo et la roue avant à un **point fixe**.